

**N° 5501<sup>3</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2005-2006

---

## **PROJET DE LOI**

**modifiant**

- 1. la loi modifiée du 30 juin 1976 portant**
  - 1. création d'un fonds pour l'emploi;**
  - 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet;**
- 2. la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs;**
- 3. la loi modifiée du 23 juillet 1993 portant diverses mesures en faveur de l'emploi;**
- 4. la loi du 12 février 1999 portant diverses mesures en faveur de l'emploi des jeunes**

\* \* \*

### **AVIS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE**

**relatif au projet de loi et au projet de règlement grand-ducal portant**

- 1. détermination des conditions et modalités d'attribution d'une aide à la formation professionnelle;**
- 2. modification du règlement grand-ducal modifié du 17 juin 1994 fixant les modalités et conditions d'attribution**
  - 1. des aides à la mobilité géographique;**
  - 2. d'une aide au réemploi;**
  - 3. d'une aide à la création d'entreprise;**
  - 4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique**

(4.11.2005)

### **AVIS SUR LE PROJET DE LOI**

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 4 juillet 2005 vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de loi dont question.

Le projet sous examen a pour objet d'adapter certaines dispositions qui ont été mises en oeuvre en vue de lutter contre le chômage. Ces adaptations sont devenues nécessaires d'après l'expérience faite depuis 1998 par la mise en oeuvre des plans nationaux en faveur de l'emploi.

Les diverses modifications ont été discutées avec les partenaires sociaux au sein du Comité de Coordination tripartite.

La Chambre d'Agriculture approuve le projet sous examen.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

*Le Secrétaire général,*

Robert LEY

*Le Président,*

Marco GAASCH

\*

### **AVIS DU PROJET DE REGLEMENT**

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 4 juillet 2005 vous avez bien voulu saisir la Chambre d'Agriculture pour avis sur le projet de règlement sous rubrique.

La Chambre d'Agriculture a analysé le projet sous examen en assemblée plénière.

Le projet dont question a pour objet d'adapter la réglementation en matière de lutte contre le chômage, notamment l'attribution d'une aide à la formation professionnelle et à la création d'entreprise. Il en est de même en ce qui concerne d'autres aides comme celles à la mobilité géographique, au réemploi et à la création d'emplois d'utilité socio-économique.

Ces modifications sont devenues nécessaires à la lumière de l'expérience acquise dans le domaine de la lutte contre le chômage et ont été discutées avec les partenaires sociaux au sein du Comité de Coordination tripartite.

La Chambre d'Agriculture approuve le projet sous examen.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

*Le Secrétaire général,*

Robert LEY

*Le Président,*

Marco GAASCH